

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 avril 2024

N° 2024-214

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30 Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50 Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15

Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15 M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h

M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30 Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40

M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h

M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 16h20 M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et,

à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

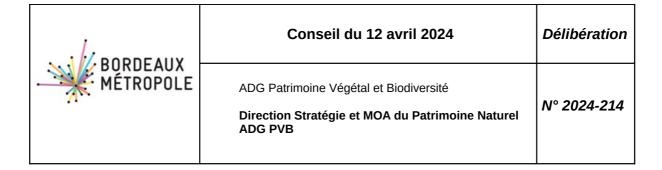
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15 M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE



SAINT MEDARD EN JALLES - Trottoirs plantés, végétalisation des espaces urbains dans le cadre des Trottoirs Vivants - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Saint Médard en Jalles s'est engagée dans la démarche des Trottoirs vivants en signant la convention cadre de Bordeaux Métropole le 9 février 2022 et en se posant la question suivante : « Comment transformer un espace urbain minéral en espace urbain végétalisé ? » En s'inspirant du charme de certains villages qui en font un haut lieu de biodiversité, la ville souhaite une végétalisation de toutes les zones minérales et l'adapter aux différents sites qui composent notre ville.

Outre l'aspect fonctionnel et esthétique, ces végétaux participent aux corridors écologiques. L'utilisation de plantes mellifères et à baies attirent et maintiennent la faune. La priorité est donnée aux centres des quartiers qui font la part belle au tout minéral. Une densité de végétaux est nécessaire pour créer un véritable impact et inciter les habitantes et habitants à s'engager dans la démarche. Cela aura aussi un impact visuel, une attractivité et une valorisation des rues et façades pour les commerçants.

La palette végétale est composée de plantes grimpantes, de plantes basses et couvre-sols (persistantes ou caduques). Elles permettent de créer des tableaux décoratifs en toutes saisons, même au cœur de l'hiver.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023 pour un financement à hauteur de 7 338 €. Cette demande est relative à la fiche action C054490104 et répond au critère du règlement d'intervention « Nature Agriculture ».

# Les objectifs de la végétalisation des zones minérales.

Les objectifs que la Ville se fixe sont :

- L'amélioration de la biodiversité en ville
- La réduction des îlots de chaleur
- Le rétablissement du cycle de l'eau
- L'embellissement du cadre de vie
- L'abaissement de la température des façades
- Les bienfaits pour la santé

- Les senteurs avec l'utilisation de plantes à parfums
- Favoriser la participation citoyenne
- Rencontres et échanges avec les services publics et les administrés

## Le plan de financement

Le budget définitif total dédié à la réalisation de la végétalisation des espaces urbains en 2023 est de 14 676,45 € HT.

Conformément au règlement nature, le financement porte sur 50% du montant total HT du projet soit un soutien financier de **7 338 €**.

Habituellement, quelle que soit la nature du cofinancement apporté, les dates de commandes et de livraisons doivent être postérieures à la date de signature de la convention par chacune des parties. La commune ayant déjà réalisé les plantations, elle a fait une demande de dérogation en ce sens. La Métropole a répondu favorablement à cette demande de dérogation en précisant que l'issue de la validation de la subvention serait décidée par le Conseil de Métropole.

BUDGET GLOBAL 2023 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Pépinières charentaises	14 676,45	Commune de Saint-	7 338,45
		Médard-en-Jalles	
		Bordeaux Métropole	7 338
TOTAL GENERAL HT	14 676,45		14 676,45

## Modalités de versement des participations financières

La subvention proposée au total par Bordeaux Métropole à la ville de Saint-Médard-en-Jalles s'élève donc à 7 338 € pour la végétalisation de l'espace urbain minéral (Trottoirs vivants). Les modalités de versement de l'aide financière seront précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7 et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions.

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

**VU** la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

**Vu** la délibération municipale du 9 février 2022 autorisant Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles à signer la convention cadre métropolitaine Trottoirs vivants

**VU** la demande de la commune de Saint-Médard-en-Jalles auprès de Bordeaux Métropole, enregistrée le 2 janvier 2024, relative à la demande de participation financière pour la végétalisation de l'espace urbain minéral.

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention relative à la végétalisation de l'espace urbain minéral dans le cadre des Trottoirs vivants d'un montant global de **7 338 €** à la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

<u>Article 2</u>: d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer la subvention pour la végétalisation de l'espace urbain minéral dans le cadre des Trottoirs vivants sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024

Monsieur Patrick PAPADATO